



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 4 juillet 2022 Délibération n° 2022-12

Objet de la délibération : Ingénierie LEADER 2023

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 31 votants)

Date de convocation : 24 juin 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Simone Veil à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Medhi ARTON, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Eric ASTOLFI, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND' (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

De l'ingénierie de projet est nécessaire afin de mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2022. L'année 2023 est une année de chevauchement de programmes européens LEADER. L'ingénierie doit être répartie entre ces 2 programmes. Pour ce faire, pour l'année 2023, l'animation du programme LEADER 2014-2022 sera répartie comme suit :

* Chargée de mission LEADER : 0,5 ETP en charge de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour le programme LEADER 2014-2022

* Gestionnaire LEADER : 0,6 ETP en charge de la gestion administrative des dossiers LEADER

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	54 236,91 €	LEADER	80,00 %	49 897,96 €
Coûts indirects	8 135,54 €			
		Autofinancement	20,00 %	12 474,49 €
Total	62 372,45 €	Total	100 %	62 372,45 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 34

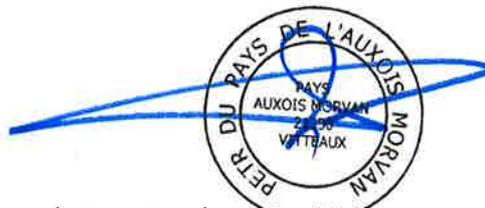
Contre :

Abstentions :

- 1) Valide le projet et le plan de financement ;
- 2) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à solliciter le programme LEADER 2014-2020 pour le financement de l'ingénierie dédiée ;
- 3) Autorise à ce que l'autofinancement du Pays puisse appeler en contrepartie du FEADER, et soit majoré le cas échéant,
- 4) Autorise madame le Vice-Présidente en charge des fonds européens à signer tout document relatif à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne France-Comté.